

## ANR AU 31 DECEMBRE 2023

- ANR de 44,18 millions d’euros au 31 décembre 2023, soit 10,73 euros par action cotée (action de commanditaire), en léger recul sur le trimestre ;
- 2,94 millions d’euros de trésorerie à fin décembre à comparer à la trésorerie de 3,28 millions d’euros au 30 septembre 2023.

Paris, le 16 janvier 2024 2023 – ALTUR INVESTISSEMENT (Euronext – FRO010395681 – ALTUR) publie son Actif Net Réévalué (ANR) global au 31 décembre 2023, qui s’élève à 44,18 millions d’euros. Il est rappelé que les statuts de la société en commandite par action Altur Investissement prévoient que 80% du Résultat est attribué aux associés commanditaires (« les investisseurs »), le solde revenant aux associés commandités (« les gestionnaires »).

L’Actif Net Réévalué se répartit donc entre la part des commanditaires et la part des commandités selon le tableau ci-dessous.

### Répartition de l’Actif Net Réévalué entre les associés commanditaires et les associés commandités

Date	ANR global (en M€)	Part des commanditaires (en M€)	Part des commandités (en M€)	ANR global / action (en €)	ANR / action de commanditaire (en €)	Nombre total d'action
30/09/2023	44,55	42,61	1,94	11,35	10,85	3 926 045
31/12/2023	44,18	42,13	2,05	11,25	10,73	3 926 045

### François Lombard, gérant d’ALTUR INVESTISSEMENT commente :

« Au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2023, Altur Investissement a continué le développement de sa stratégie d’investissement, à savoir l’accompagnement d’entreprises des secteurs de la Climate Tech & PropTech (Vizcab) et de l’Education & Formation et le soutien des sociétés du portefeuille.

Comme nous l’anticipions en octobre 2023, le secteur du private equity est confronté à un retournement de cycle après 10 ans d’euphorie. La hausse brutale des taux d’intérêt a provoqué un coup de froid sur les levées de fonds. Nous rentrons dans un contexte économique beaucoup plus difficile pour le capital investissement : plus de défaillances d’entreprises, difficultés pour les sociétés accompagnées en capital-risque à lever des fonds pour des tours ultérieurs, hausse des taux qui rendent les opérations à effet de leviers plus difficiles à monter, moins de cessions, plus de difficulté à lever des fonds auprès des investisseurs institutionnels et des family offices. En raison du retournement de marché, nous n’avons pas réalisé de cessions significatives en 2023, tout en constatant une hausse de nos provisions. La légère baisse de l’ANR sur le dernier trimestre s’explique par les provisions que nous avons dû prendre et l’absence de cessions significatives. »

### Un investissement réalisé au 4<sup>ème</sup> trimestre

Altur Investissement a investi au capital de la société Vizcab Cette entreprise lyonnaise propose une plateforme logicielle visant à diminuer l’empreinte carbone de la construction. Elle s’adresse aux promoteurs immobiliers, aux architectes et aux ingénieurs de la construction. À travers des Analyses de cycle de vie (« ACV »), elle permet de mesurer et réduire les émissions de CO2 tout au long de la chaîne de valeur de la construction.

## ANR au 31 décembre 2023

Au 31 décembre 2023, l'Actif Net Réévalué (ANR), soit la valeur actualisée du portefeuille et des éléments bilantiels (trésorerie et dette), s'élève à 44,18 millions d'euros contre 44,55 millions d'euros au 30 septembre 2023, soit une baisse de 0,85%, et 48,20 millions d'euros au 31 décembre 2022. Afin de tenir compte de la dégradation du climat économique sur la valeur des participations en portefeuille, Altur Investissement a enregistré des provisions au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2023 pour un montant cumulé de 1,1 millions d'euros. L'Actif Net Réévalué par action, en tenant compte de la part des bénéfices distribuables d'Altur Investissement revenant statutairement aux associés commandités et aux associés commanditaires, ressort à 10,73 euros par action cotée, contre 10,85 euros au 30 septembre 2023.

Au 31 décembre 2023, l'actif d'ALTUR INVESTISSEMENT est composé de :

- **Un portefeuille de 21 sociétés, 4 FPCI et 2 SLP valorisés à 41,24 millions d'euros ;**
- **Des disponibilités pour 2,94 millions d'euros.**

La société n'a pas de dette financière.

Le cabinet Finexsi, désigné en qualité d'expert indépendant par le Conseil de surveillance d'Altur Investissement pour apprécier le caractère équitable des conditions de l'Offre publique d'achat simplifiée (l'« Offre ») initiée par Suffren Holding, suivie le cas échéant d'un retrait obligatoire (le « Retrait Obligatoire »), a indiqué dans son attestation d'équité en date du 20 décembre 2023 que le prix d'offre et l'indemnité prévus dans le cadre de l'Offre et du Retrait Obligatoire, soit 11 euros par action, sont chacun équitables d'un point de vue financier pour l'actionnaire d'Altur Investissement.

Le cabinet Finexsi a indiqué à la Société que les données financières de son ANR au 31 décembre 2023 qu'il a pu examiner, n'entraînaient aucune modification de la conclusion de son attestation d'équité.

## Stratégie et perspective 2024

Compte tenu des incertitudes macroéconomiques, l'équipe de gestion d'Altur Investissement souhaite continuer sa stratégie de développement avec prudence sur ses secteurs d'expertises que sont la Climate Tech & PropTech et l'Education & Formation tout en continuant à accompagner dans leur croissance les sociétés du portefeuille.

## À PROPOS D'ALTUR INVESTISSEMENT

ALTUR INVESTISSEMENT a vocation à accompagner – en tant qu'investisseur de référence ou coinvestisseur – des PME familiales et patrimoniales et ETI en forte croissance, essentiellement non cotées, sur des opérations de type capital-développement et transmission (OBO).

Code ISIN : FR0010395681 - Code Mnémonique : ALTUR – Euronext : Compartiment C

## Composition du portefeuille

A ce jour, les actifs financiers d'ALTUR INVESTISSEMENT sont répartis au sein de 21 sociétés, 4 FPCI et 2 portefeuilles investis dans des secteurs stratégiques :

### Santé :

- *Menix*, leader français des prothèses orthopédiques et des implants dentaires ;
- *BIOBank*, leader français dans le secteur des allogreffes ;
- *Cousin Surgery*, concepteur et fabricant de dispositifs médicaux implantables en textile technique ;
- *Naogen Pharma*, produits radios pharmaceutiques innovants pour l'imagerie moléculaire non-invasive ;
- *FPCI Capital Santé I*, FPCI géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de la santé ;

- *FPCI Capital Santé II*, FPCI géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de la santé ;
- *SLP Extens III*, gérée par Extens et investissant dans la e-santé ;
- *Adagia Capital Europe*, véhicule de co-investissement au capital de Minlay, groupe de laboratoire de prothèses dentaires en Europe.

#### Services générationnels :

- *Pompes Funèbres de France*, réseau de franchisés d'agences funéraires et d'agences en propres.

#### Transition Energétique :

- *Sermeta*, leader mondial des échangeurs thermiques en inox pour chaudières gaz à condensation ;
- *Countum*, leader français du comptage industriel et transactionnel de produits pétroliers ;
- *EMP Rotomoulage*, développe et produit des pièces rotomoulées sur mesure 100% recyclables.

#### Distribution spécialisée :

- *Demarne*, spécialiste de l'importation et du commerce de gros des produits de la mer ;

#### Hôtellerie :

- *Mercure Nice Notre Dame*, établissement de 198 chambres ;
- *Mercure Lyon Centre Château Perrache*, établissement de 120 chambres ;
- *FPCI Turenne Hôtellerie II*, FPCI géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de l'hôtellerie ;
- *FPCI Turenne Hôtellerie III*, FPCI géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de l'hôtellerie.

#### Education et Formation :

- *Eléas*, cabinet conseil et organisme de formation aux métiers des RH avec une forte expertise sur la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (« QVCT ») et de la prévention des risques psychosociaux en entreprise.

#### ClimateTech et PropTech :

- *Flexliving*, exploitant de logements flexibles, à temps partiel, sous format d'abonnement pour les déplacements professionnels réguliers ;
- *Saqara*, solutions digitales pour connecter les acteurs du BTP ;
- *Wall'up*, panneaux de construction préfabriqués en béton de chanvre et en ossature bois ;
- *Vestalis*, service d'ameublement clé en main ;
- *Sezame*, leasing immobilier ;
- *VizCab*, solution logicielle SaaS pour calculer l'Analyse de Cycle de Vie et diminuer l'impact carbone des projets de construction

#### Divers :

- *Dromadaire*, spécialiste de l'envoi de cartes de vœux sur Internet ;
- *Trophy*, portefeuille détenant des titres de participation de trois PME françaises ;
- *SerVme*, CRM pour la restauration.

## Contacts

**Altur Investissement**  
François Lombard ou  
Bertrand Cavalié  
Tél. : 01 86 64 01 82

**ACTUS finance & communication**  
Manon Clairet  
Relations Presse  
Tél. : 01 53 67 36 73  
[mclairret@actus.fr](mailto:mclairret@actus.fr)

**ACTUS finance & communication**  
Jérôme Fabreguettes Leib  
Relations Investisseurs  
Tél. : 01 53 67 36 78  
[altur@actus.fr](mailto:altur@actus.fr)

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.

Ce document (y compris toute reproduction) ne doit pas être diffusé ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique, en ce compris toute succursale ou agence d'une personne non-américaine mais résidente des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre personne américaine. Tout manquement à ces restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation des Etats-Unis d'Amérique relative aux instruments financiers (*United States Securities Laws*).

Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux (i) personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19(1) du financial services and markets act 2000 (financial promotion ) order 2001 (l'« Order »), (ii) aux personnes visées à l'article 49(1) (high net worth entities) de l'Order, ou (iii) aux personnes qui sont qualifiées de clients intermédiaires au sens du chapitre 4 du Code de bonne conduite du FSA (l'ensemble de ces personnes étant ci-après désignées « personnes qualifiées »). Ce document n'est destiné qu'à ces catégories de personnes. Les personnes qui ne répondent pas à la définition de personnes qualifiées ne doivent pas prendre en compte ou se fonder sur ce document ou son contenu. La diffusion de ce document dans tout autre pays peut être soumise à des restrictions légales et les personnes en possession de ce document doivent prendre connaissance de ces restrictions et s'y conformer. En prenant possession de ce document vous êtes présumé accepter d'être lié par les limitations.